

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Quartier du Lac - vente d'un terrain communautaire d'une surface d'environ 1336 m² à la société McDonald's France - décision

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société McDonald's France a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de la recherche d'une parcelle pour la réalisation de son projet de création d'un pôle de restauration à côté du karting de Bordeaux Lac.

En effet, cette société est en cours d'acquisition de la parcelle cadastrée TR34 dans le secteur de Bordeaux Lac et envisage d'implanter deux enseignes, McDonald's France associée à la société SNC Villa (Pizza del Arte).

Ce programme nécessite l'acquisition d'un terrain communautaire afin d'intégrer sur la même emprise foncière les bâtiments et le stationnement.

C'est pourquoi, après étude des possibilités d'implantation sur le secteur, la Communauté Urbaine de Bordeaux propose de céder à la société McDonald's France, un terrain d'une surface d'environ 1336 m² à détacher de la parcelle cadastrée TR64, d'une surface totale de 48a16ca, et située à l'angle de la rue Germaine Tailleferre et de la rue du Cardinal Richaud.

De plus, les objectifs économiques de cette cession, à savoir augmenter l'offre de restauration pour les employés des entreprises déjà implantées, sont cohérents avec le développement attendu de ce secteur dont la fréquentation est amenée à s'accroître avec la réalisation du nouveau stade de Bordeaux.

Enfin, ce projet représente la création d'environ 80 emplois.

Il est précisé qu'une partie de l'emprise de l'opération sera revendue à la société SNC Villa (Pizza del Arte) aux mêmes conditions économiques.

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Mairie de Bordeaux en date du 15 mars 2011.

Afin de concrétiser l'engagement de la Société McDonald's France, monsieur Hugues Aumerle, chargé d'expansion dûment mandaté à cet effet, a signé une convention de cession avec la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 23 Novembre 2011.

Considérant ce qui précède, il est proposé de réserver une suite favorable à ce projet.

La parcelle a fait l'objet d'une estimation des services de France Domaine qui ont été consultés conformément à la loi du 8 février 1995.

La valeur vénale est de 80 € HT le m², soit un prix de 127 828,48 € TTC dont 20 948,48€ de TVA sur le prix global pour 1336m².

En effet, cette vente entre dans le champ d'application de la T.V.A immobilière, étant liée à une activité économique.

Par ailleurs, cette parcelle devra faire l'objet d'une servitude d'entretien de 4m de large sur les réseaux d'assainissement d'eaux pluviales transitant en limite sud-est du terrain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme adopté par délibération n°2006/0535 du 21 juillet 2006,

Vu la convention de cession signée le 23 Novembre 2011.

Vu l'estimation émise par France Domaine en date du 26 avril 2011, n°2011-063V1327

Entendu le rapport de présentation

Considérant

l'intérêt de réaliser la cession d'un terrain communautaire d'une superficie approximative de 1336m² à détacher de la parcelle TR64 située sur Bordeaux Lac dans les conditions précédemment décrites,

Décide

Article 1 :

La cession, au bénéfice de la société McDonald's France ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elle, du terrain communautaire d'une superficie approximative de 1336m² à détacher de la parcelle TR64 et situé à l'angle de la rue du Cardinal Richaud et de la rue Germaine Tailleferre, pour la somme de 127 828,48 € TTC dont 20 948,48€ de TVA sur le prix global pour la surface considérée soit 80€ HT le m²

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conditions de servitudes s'y rapportant

Article3 :

Les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés au fur et à mesure de leur perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. NICOLAS FLORIAN

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2012**

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2012